

# LE PEG SAINT-GOBAIN EN BREF!

Du 23 mars au 7 avril 2026



## PARTICIPEZ À L'OFFRE 2026 ET DEVENEZ ACTIONNAIRE DE SAINT-GOBAIN (VIA UN FCPE) À DES CONDITIONS AVANTAGEUSES !

Rendez-vous sur le site dédié <https://peg.saint-gobain.com> pour trouver toutes les informations sur l'OPV de Saint-Gobain. Acceptez l'offre en cliquant sur le bouton « Souscrire au PEG » pour accéder au site web de souscription, disponible du 23 mars 2026 (10h00) au 7 avril (23h59).

	Classic Formel
<b>CONDITIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Acquisition d'actions dans le cadre du PEG via un fonds d'actionnariat salarié « FCPE ».</li></ul>
<b>PRIX DE SOUSCRIPTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Prix de souscription incluant une réduction de 20 % par rapport au prix de référence.</li></ul>
<b>COTISATION PATRONALE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Pour chaque souscription d'un montant maximal de EUR 250,00 une contribution patronale de 100 % est offerte. Et pour chaque souscription d'un montant compris entre EUR 251,00 et EUR 1 000,00 une contribution patronale supplémentaire de 20 % est offerte, soit jusqu'à EUR 400,00 maximum.</li></ul>
<b>DIVIDENDES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Bénéfice provenant de tous les dividendes versés à partir de 2027 (réinvestis dans le fonds d'actions des salariés « FCPE »).</li></ul>
<b>PAIEMENT DES FRAIS ADMINISTRATIFS</b> • Paiement des frais administratifs du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE)	<ul style="list-style-type: none"><li>Paiement des frais de gestion du fonds commun de placement d'entreprise FCPE Saint-Gobain PEG Monde. Paiement des frais de gestion et de tenue de compte pour PEG.</li></ul>
<b>LIMITE D'INVESTISSEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>25 % de votre salaire annuel brut.</li></ul>
<b>VEUILLEZ NOTER AVANT D'INVESTIR</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Risque de perte en capital.</li></ul>
<b>PERIODE DE BLOCAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>Cinq ans</b></li></ul>



# POINT FORT

## LA CONTRIBUTION DE CONTREPARTIE



Rémunération	Cotisation patronale en %	Cotisation patronale maximale pour la tranche
Jusqu'à 250 EUR inclus	100%	EUR 250.00
De 251 EUR à 1 000 EUR inclus	20%	EUR 150.00
Une cotisation patronale maximale de		EUR 400.00*



### DATES IMPORTANTES PEG 2026



du 23 février 2026 au 20 mars 2026  
Période pour la fixation du prix de référence



23.03.2026  
Date de fixation du prix de l'abonnement



Du 23.03.2026 au 7.04.2026  
Période de souscription



29.05.2026  
Augmentation de capital

Le groupe Saint-Gobain se réserve le droit de modifier les dates susmentionnées ou de suspendre la transaction jusqu'à la date de fixation du prix de souscription, c'est-à-dire jusqu'au 23 mars 2026.

### Qui peut s'inscrire ?

Les salariés des sociétés du groupe Saint-Gobain qui, à la fin de la période de souscription, travaillent pour le groupe depuis au moins 3 mois.

### COMMENT PAYER MES FRAIS D'INSCRIPTION ?

Vous versez le montant total de votre souscription sur le compte de votre employeur au plus tard le 7. avril 2026.

Un simulateur permettant de calculer la subvention de l'employeur est disponible à l'adresse suivante : <https://peg.saint-gobain.com>

